

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 89/05
Séance du 13 DEC. 2007

TRANSPORTS SCOLAIRES BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU les avis de la Commission de l'Education et des Transports Scolaires du 20 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'inscrire un crédit de fonctionnement de 28 115 400,00 euros et un crédit d'investissement de 1 650 000,00 euros au titre de la politique A09,
- ❖ décide de porter de 1 350 000,00 à 1 650 000,00 l'Autorisation de Programme J014 2006 n. 5 Signalétique du Département - Equipement des points d'arrêts,
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions